



OLYMPIADES 2019

Règlement ÉPREUVE : FLASH MOB

organisée par le Comité d'organisation

Article 1 : Jour / Horaire / Lieu

L'épreuve du Flash mob se déroule le **vendredi 05 juillet** à **20h30** sur **la pelouse du terrain d'honneur**.

Article 2 : Durée d'épreuve

Durée de l'épreuve (passage d'un quartier) : durée de la chanson choisie.

Article 3 : Règlement de l'épreuve

Chaque quartier présente une chorégraphie sur un titre unique choisi à l'avance et communiqué au comité d'organisation (fichier MP3).

Pour la tenue il n'est pas obligé de garder les t-shirts des quartiers.

L'ordre de passage des quartiers sera le suivant : **du dernier au premier** d'après le classement général des Olympiades 2018, en commençant par La Guinguette (suivant : Jean Bouin).

Article 4 : Composition d'équipe

Chaque quartier présente son équipe la plus complète possible.

Article 5 : Comptage des points :

Un jury appréciera les 5 critères sur 40 points chacun pour attribuer une note globale sur 200 :

- Décor/ambiance
- Synchronisation
- Tenue déguisement
- Complexité chorégraphie
- Mixité participants (hommes, femmes, jeunes et seniors)

Pour les personnes dans l'incapacité physique ou morale de participer au flash mob, il est possible de les intégrer malgré tout dans la chorégraphie sous la forme de figurant, en laissant libre cours à l'imagination du quartier.

Pour cette épreuve, les points seront attribués librement aux quartiers par le jury en fonction du barème ci-dessus.

A l'issue de l'épreuve, le jury devra **départager les quartiers ex-aequo**.

Le jury **rendra un classement des 14 quartiers**, au comité d'organisation des Olympiades, sans ex-aequo.

A l'issue de chaque épreuve, l'attribution des points par la commission d'organisation sera le suivant : 140 points pour le 1^{er}, 130 points pour le second, 120 points pour le 3^e, etc. jusqu'au dernier (14^e) : 10 points.

Pour obtenir le classement final, la commission d'organisation additionnera ensuite tous les points attribués à chaque quartier dans chacune des épreuves ainsi qu'au fil rouge.

Article 6 : Nouveautés 2019 : Joker et Va-tout

Joker : chaque quartier dispose d'un seul joker. Il peut être utilisé une seule fois, sans obligation, pour permettre aux quartiers de ne pas participer à une épreuve de leur choix. Sur cette épreuve aucun point ne sera comptabilisé.

Les quartiers devront informer la commission de l'utilisation de leur joker au moment de la communication de leur choix de passage aux épreuves (un mois avant les Olympiades).

Va-tout : chaque quartier dispose d'un seul va-tout. Il est utilisé pour permettre aux quartiers de doubler leurs points sur l'épreuve de leur choix.

Les quartiers présenteront leur va-tout au moment de jouer l'épreuve.